

## PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL



de la COMMUNE de VERZY

du mercredi 30 novembre 2022

Convocation en date du 21 novembre 2022

Le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Fougerouse Dominique, Maiziere Gilles, Gueugnon Sébastien, Jacquet Anne-Laure, Lepreux Ingrid (secrétaire de mairie).

Absente excusée : Rochet Virginie.

Absent : Terver Christophe.

Secrétaire de séance : Burlot Astrid.

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

### 1) Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion

le conseil municipal décide à l'unanimité la décision d'adhérer à cette convention pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027.

### 2) Tarifs location de la Salle des fêtes suite à la rénovation.

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants :

Pour les personnes domiciliées dans la Commune :

Location : 500 €

Chauffage : 100 €

Caution : 1 000 €

Pour les personnes extérieures à la Commune :

Location : 1 000 €

Chauffage : 100 €

Caution : 1 000 €

Pour les réunions d'entreprises, de syndicats, de sociétés :

Location : 250 € par jour du lundi au jeudi

Chauffage : 50 €

Caution : 1 000 €

Si la location concerne un week-end, les tarifs applicables sont ceux des habitants de Verzy si l'adresse est à Verzy, sinon les tarifs applicables seront ceux décidés pour les locataires extérieurs à la commune

Pour les associations de Verzy :

Gratuité une fois par an pour chaque association

Location : 100 € par jour du lundi au jeudi, 250 € si la location est sur un week-end

Chauffage : 50 €

Caution : 1 000 €

Pour les associations non Verzytates :

Location : 100 € par jour du lundi au jeudi, 250 € si la location est sur un week-end

Chauffage : 50 €

Caution : 1 000 €

Décide que les extérieurs ne pourront pas réserver la salle plus de 6 mois avant la date voulue et que les Verzytates n'ont pas de date limite pour réserver.

Demande qu'un justificatif de Responsabilité Civile, au nom du locataire, soit déposé au moment de la réservation, que les chèques déposés soient au nom du locataire.

Indique que la sous-location est interdite.

**3) Dossier LESCUYER Pamela**

Salariée en demi traitement. Le 8 décembre 2022, Madame LESCUYER arrive en fin de droit et un dossier de retraite pour invalidité est en cours.

**4) Devis travaux**

Crépi bâtiment contre la Mairie (anciennement Bar Madame POIREL) :

\* SARL S.R.B.I. 15 700,00 € H.T.

\* 2FSR 15 762,20 € H.T.

En attente d'autres devis.

5) **Divers**

- Recensement, un agent recenseur est déjà recruté, il manque une seconde personne.
- Lecture d'un courrier des Parents d'élèves de l'école de Verzy, ils demandent une subvention pour un voyage aux Gets de la classe de CE2. Le conseil Municipal est surpris de cette demande de subvention sur une simple lettre sans justificatif. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a déjà été accordée pour un autre voyage.
- Le 24 octobre 2022 a eu lieu l'Assemblée Générale de Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Béatrice SIMON a assisté à cette A.G. Elle résume les termes abordés, et les projets futurs de cette association.
- Une réunion du Grand Reims en présence des représentants des communes de Mailly Champagne, Ludes, Villers Marmery, Beaumont sur Vesle et Verzy a eu lieu, ce qui a permis de faire le point sur les bâtiments scolaires.

La séance s'est clôturée à 20h30 le 4/10/2022

Monsieur le Maire  
CORBEAUX Christophe



Conseillère municipale,  
Secrétaire de séance  
BURLLOT Astrid

